

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1576 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**SOC OMNI PESAGE
4 RUE DE L'ATALANTE
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
SIREN : 301670964**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-1576 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **01/11/2025**

Date de fin de validité / *Valid until* : **31/10/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

DocuSigned by:

Hélène GIBERGE

B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1576 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1576 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

Attestation N° 3-1576 rév. 5

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1576 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

SOC OMNI PESAGE

4 RUE DE L'ATALANTE

14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.5a	Vérification périodique des IPFNA de classe I de 0 à 1 kg	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.5b	Vérification périodique des IPFNA de classe II de 0 à 60 kg	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme
18.1.5c	Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 100 t	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme
18.1.5d	Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 100 t	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.6a	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique Classes de précision : X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.6b	Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique Classes de précision : X(0,2), X(0,5), X(1), X(2)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
SOC OMNI PESAGE**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
SOC OMNI PESAGE Bourges	8 RUE EMILE HILAIRE AMAGAT LOT 4 18000 BOURGES	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
SOC OMNI PESAGE Caen	4 RUE DE L'ATALANTE 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	Toutes activités
SOC OMNI PESAGE Flers	LE BOURG 61100 LA CHAPELLE-AU-MOINE	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
SOC OMNI PESAGE Le Havre	120 BD AMIRAL MOUCHEZ 76600 LE HAVRE	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
SOC OMNI PESAGE Rennes	20 RUE DU PASSAVENT 35770 VERN-SUR-SEICHE	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
SOC OMNI PESAGE Saint-Lô	ZI DE LA CHEVALERIE 50000 SAINT-LO	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d

Date de prise d'effet : **01/11/2025**

DocuSigned by:

 6AE1A59A9AA846A...

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1576 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
 Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr